

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2021

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité :

- 1) A la suite du vote des électeurs de la section de Chazeaux du 16 mai 2021, la vente de la parcelle sectionale de la section de Chazeaux n° F 322 à Madame Paulette LOMBARD (née BLACHERE) et Monsieur Adrien Lucien LOMBARD, et demande que Mme la Préfète statue par arrêté ;
- 2) Le lancement de la procédure d'intégration des parcelles E 985, E 986, A 412, F 399 et F 400, pour, si l'intégration est menée à bien, la vente desdites parcelles à Mme Vanessa BONHOMME et Monsieur Bastien BONHOMME ;
- 3) La fixation du prix de vente des parcelles nues et loties n° F 796 et F 797 à 40 € HT le mètre carré ;
- 4) Les honoraires pour la maîtrise d'œuvre de la société AB2R pour les travaux de restructuration des réseaux et assainissement des rues n° 12 et 21 dans le Bourg qui s'élève à la somme de 13 430,00 € HT - ce qui correspond à 8,50 % de l'enveloppe prévisionnelle de travaux de 158 000,00 € ;
- 5) La création d'un emploi à plein temps d'un Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe et par voie de conséquence, la modification du tableau des emplois ;
- 6) La demande de création d'une terrasse temporaire à la boulangerie du 15 juin au 30 septembre 2021.

Le compte-rendu exhaustif de cette réunion du Conseil Municipal est consultable en Mairie